

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la ville de HOUEMONT

Séance du 17 mai 2022

Nbre Conseillers en exercice : 19
Nbre Conseillers présents : 14
Nbre Conseillers votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, après convocation légale du douze mai deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Maurizio PETRONIO – Maire.

OBJET

Délibération n° 01

Modification du plan des effectifs du personnel communal

Etaient présents : M. Maurizio PETRONIO – Maire ; M. Gérald ESPEITTE, Mme Marie-Lise BRISBARE, M. François PIERSON, Mme Carole LAMASSE, M. Jean GROBSHEISER – Adjoint ; M. Alexandre GOURRIER, Mohamed REZOUK, Mme Sylvie MELINETTE, Mme Asany PRESTINI, Mme Fabienne DARMET, - Conseillers Municipaux Délégués ; M. Abraham WASSIAMA, Mme Marie-Odile MATHIEU, M. Christian PIERRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M. Didier GERARD, Mme Estelle PREVOST, M. Julien ELASRI, M. Daniel LECOMTE, Mme Béatrice MANGIN

Ont donné pouvoir : Didier GERARD donne procuration à François PIERSON
Estelle PREVOST donne procuration à Alexandre GOURRIER
Julien ELASRI donne procuration à Maurizio PETRONIO
Béatrice MANGIN donne procuration à Gérald ESPEITTE
Daniel LECOMTE donne procuration à Marie-Lise BRISBARE

Il est rappelé que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Service technique

Suite au départ en retraite d'un agent au sein des services techniques en 2021, il y a lieu de recruter un agent technique à temps plein.

❖ **Type de contrat de travail** : emploi permanent

Motif : création de poste

Catégorie : C

Filière : Technique

Grade Adjoint technique

Durée Hebdomadaire de Service : 35h00

Durée de l'engagement : à compter du 20 mai 2022

Le Conseil Municipal décide après délibération prise à l'unanimité :

- D'adopter la proposition ci-dessus
- De modifier ainsi le tableau des effectifs
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces décisions.

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12 mai 2022.
Le Maire et Vice-Président du Grand Nancy.



Maurizio PETRONIO

Le Maire
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy



Maurizio PETRONIO

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la ville de HOUEMONT

Séance du 17 mai 2022

Nbre Conseillers en exercice : 19

Nbre Conseillers présents : 14

Nbre Conseillers votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, après convocation légale du douze mai deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Maurizio PETRONIO – Maire.

OBJET

Délibération n° 02

**Création d'une régie
temporaire – Echappée
musicale**

Etaient présents : M. Maurizio PETRONIO – Maire ; M. Gérald ESPEITTE, Mme Marie-Lise BRISBARE, M. François PIERSON, Mme Carole LAMASSE, M. Jean GROBSHEISER – Adjoint ; M. Alexandre GOURRIER, Mohamed REZOUK, Mme Sylvie MELINETTE, Mme Asany PRESTINI, Mme Fabienne DARMET, - Conseillers Municipaux Délégués ; M. Abraham WASSIAMA, Mme Marie-Odile MATHIEU, M. Christian PIERRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M. Didier GERARD, Mme Estelle PREVOST, M. Julien ELASRI, M. Daniel LECOMTE, Mme Béatrice MANGIN

Ont donné pouvoir : Didier GERARD donne procuration à François PIERSON
Mme Estelle PREVOST donne procuration à Alexandre GOURRIER
Julien ELASRI donne procuration à Maurizio PETRONIO
Béatrice MANGIN donne procuration à Gérald ESPEITTE
Daniel LECOMTE donne procuration à Marie-Lise BRISBARE

Cette année, pour la première fois, un week-end musical « Echappée Musicale » est organisé à Houdemont, le 20, 21 et 22 mai 2022. Plusieurs concerts seront proposés durant le week-end et dans différents lieux de la commune.

Une billetterie sera mise en place pour la vente des entrées aux différents concerts. Plusieurs tarifs seront appliqués :

- Tarif A : 5€, qui comprend le prix d'une entrée par adulte
- Tarif B : 3€ qui comprend le prix d'une entrée pour un enfant (6 à 12 ans)
- Tarif C : 10 € qui comprend le prix d'une entrée pour la soirée du samedi 21 mai, incluant les 2 concerts.

Afin de gérer cette billetterie, il y a lieu d'approuver les tarifs ci-dessus et de mettre en place une régie temporaire.

Le Conseil Municipal décide, après délibération prise à l'unanimité :

- **d'approuver la création des 3 tarifs présentés ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à créer une régie temporaire pour la mise en place d'une billetterie**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles pour signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.**

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12 mai 2022.
Le Maire et Vice-Président du Grand Nancy,



Maurizio PETRONIO

Le Maire
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy



Maurizio PETRONIO

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la ville de HOUEMONT

Séance du 17 mai 2022

Nbre Conseillers en exercice : 19

Nbre Conseillers présents : 14

Nbre Conseillers votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, après convocation légale du douze mai deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Maurizio PETRONIO – Maire.

OBJET

Délibération n° 03

**Marché assurance –
convention avec RISK
PARTENAIRE
(Assistance à Maîtrise
d'Ouvrages)**

Étaient présents : M. Maurizio PETRONIO – Maire ; M. Gérald ESPEITTE, Mme Marie-Lise BRISBARE, M. François PIERSON, Mme Carole LAMASSE, M. Jean GROBSHEISER – Adjoint ; M. Alexandre GOURRIER, Mohamed REZOUK, Mme Sylvie MELINETTE, Mme Asany PRESTINI, Mme Fabienne DARMET, - Conseillers Municipaux Délégués ; M. Abraham WASSIAMA, Mme Marie-Odile MATHIEU, M. Christian PIERRAT, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : M. Didier GERARD, Mme Estelle PREVOST, M. Julien ELASRI, M. Daniel LECOMTE, Mme Béatrice MANGIN

Ont donné pouvoir : Didier GERARD donne procuration à François PIERSON
Mme Estelle PREVOST donne procuration à Alexandre GOURRIER
Julien ELASRI donne procuration à Maurizio PETRONIO
Béatrice MANGIN donne procuration à Gérald ESPEITTE
Daniel LECOMTE donne procuration à Marie-Lise BRISBARE

Le marché assurances de la commune arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Ce marché est divisé en 5 lots :

- Responsabilité civile
- Protection fonctionnelle des agents et/ou des élus
- Protection juridique
- Flotte automobile
- Dommages aux biens

Il convient de renouveler le marché pour une durée de 4 ans. Afin de formaliser et mettre en œuvre la procédure de marché public, la commune souhaite être assisté d'un cabinet spécialisé (assistance à maîtrise d'ouvrage).

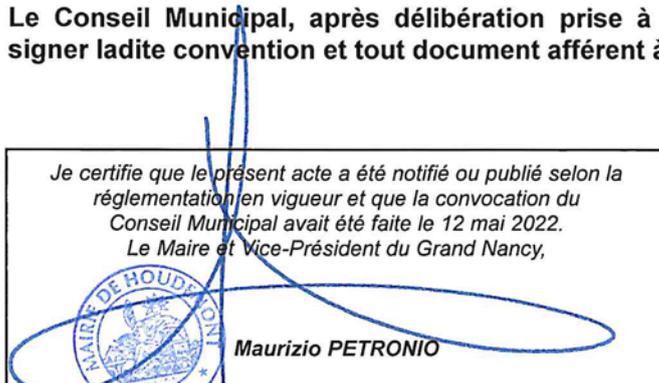
L'accompagnement comprend : l'évaluation des besoins, la rédaction des dossiers de consultation des entreprises, analyse des offres, présentation du rapport des offres, analyse des contrats.

Pour cette prestation, le cabinet RISK PARTENAIRE accompagnera la commune, pour un coût de 2 350€ HT, soit 2 820 € TTC. Une convention devra être signée avec Monsieur le Maire.

La commission des Finances du 10 mai 2022 ayant émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération prise à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12 mai 2022.
Le Maire et Vice-Président du Grand Nancy,



Maurizio PETRONIO

Le Maire
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy



Maurizio PETRONIO

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la ville de HOUEMONT

Séance du 17 mai 2022

Nbre Conseillers en exercice : 19
Nbre Conseillers présents : 14
Nbre Conseillers votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, après convocation légale du douze mai deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Maurizio PETRONIO – Maire.

OBJET

Délibération n° 04

**Souscription d'un
emprunt auprès d'un
établissement bancaire**

Etaient présents : M. Maurizio PETRONIO – Maire ; M. Gérald ESPEITTE, Mme Marie-Lise BRISBARE, M. François PIERSON, Mme Carole LAMASSE, M. Jean GROBSHEISER – Adjoints ; M. Alexandre GOURRIER, Mohamed REZOUK, Mme Sylvie MELINETTE, Mme Asany PRESTINI, Mme Fabienne DARMET, - Conseillers Municipaux Délégués ; M. Abraham WASSIAMA, Mme Marie-Odile MATHIEU, M. Christian PIERRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M. Didier GERARD, Mme Estelle PREVOST, M. Julien ELASRI, M. Daniel LECOMTE, Mme Béatrice MANGIN

Ont donné pouvoir : Didier GERARD donne procuration à François PIERSON
Mme Estelle PREVOST donne procuration à Alexandre GOURRIER
Julien ELASRI donne procuration à Maurizio PETRONIO
Béatrice MANGIN donne procuration à Gérald ESPEITTE
Daniel LECOMTE donne procuration à Marie-Lise BRISBARE

Dans le cadre de l'acquisition d'un bien immobilier et de plusieurs terrains dans les Coteaux, la commune souhaite financer ces investissements par le recours à l'emprunt.

Une consultation a été effectuée auprès de 3 organismes bancaires (Banque Postale, Crédit agricole et Caisse d'Epargne). Le rapport des offres est présenté ci-dessous :

Banques	Montant emprunté	Durée	Taux	Echéance	Echéances trimestrielles	Coût total des intérêts
Banque postale	100 000 €	15 ans	Variable – Euribor + 0.67%	Trimestrielle	1 882.56 €	5 228.77 €
Crédit Agricole	100 000 €	10 ans	Fixe – 1.74%	Trimestrielle	2 729.22 €	9 168.80 €
		15 ans	Variable – Euribor + 0.72 %	Trimestrielle	1 759.78€	5 586.80 €
Caisse d'Epargne	100 000 €	10 ans	Fixe - 1.45%	Trimestrielle	2 690.15 €	7 606.00€
		15 ans	Fixe - 1.70%	Trimestrielle	1 891.71 €	13 502.60 €

Au vu des propositions, la commission Finances du 10 mai 2022 propose à l'unanimité (abstention de M. PIERRAT) de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne :

- Pour un prêt de 100 000€, au taux fixe de 1.45% sur 10 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération prise à l'unanimité (3 ABSTENTIONS : M. WASSIAMA, M. PIERRAT et Mme MATHIEU) décide :

- **De retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 100 000€ au taux fixe de 1.45% sur 10 ans**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Epargne le contrat de prêt correspondant.**

Le Maire
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy



Maurizio PETRONIO

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12 mai 2022.
Le Maire et Vice-Président du Grand Nancy,*



Maurizio PETRONIO

